

À la défense de la Cinémathèque québécoise

Claude Gauvreau

La Cinémathèque québécoise, le plus important centre de documentation et de diffusion cinématographique et télévisuel au Canada, suspendra de mai à septembre 2004 ses projections de films et se voit forcée de réduire de 20 % les salaires de ses employés.

«La situation financière de la Cinémathèque est en effet particulièrement difficile», reconnaît Dominique Dugas, conservateur de la section télévision et vidéo. «Nous faisons face à une dette accumulée de plus de 700 000 \$, laquelle dépasse notre marge de crédit. Ce qui est en jeu, c'est la survie même de la seule institution au Canada qui a su développer une expertise en matière de conservation, de documentation et de diffusion du patrimoine cinématographique et télévisuel, tant national qu'international», ajoute-t-il.

Les difficultés financières rencontrées par la Cinémathèque ont suscité de vives inquiétudes dans le milieu du cinéma québécois qui a commencé à se mobiliser pour lui venir en aide. Une pétition en sa faveur circule déjà depuis quelque temps et a recueilli jusqu'à maintenant près de 7 000 signatures. «Plusieurs de mes étudiants en cinéma ont mis leur nom au bas de la pétition. Les gens de la Cinémathèque savent désormais qu'il y a au moins 7 000 personnes au Québec qui les appuient», souligne

Jean-Pierre Masse, cinéaste et professeur au Département des communications. Pour M. Masse, il faut défendre la Cinémathèque québécoise parce qu'elle est le seul organisme au pays à faire la promotion du cinéma en dehors de toute préoccupation commerciale. De plus, elle est un pôle d'affirmation et de transmission de la valeur artistique du cinéma et de la pluralité des voix dans le paysage audiovisuel, ajoute-t-il.

Trouver de l'argent

Selon Dominique Dugas, le montant total des subventions reçues en 2002-2003 par la Cinémathèque atteignait 1 731 000 \$ pour un budget de fonctionnement de 3,6 M \$. «Nous demandons au gouvernement québécois d'intervenir rapidement afin de trouver une solution au problème de sous-financement chronique de la Cinémathèque et ainsi lui permettre de remplir ses différents mandats. Si nous n'obtenons pas plus d'argent, nous pourrions être forcés d'abandonner certaines de nos activités, comme la tenue d'expositions», explique M. Dugas.

La Cinémathèque reçoit des subventions annuelles du ministère de la Culture et des Communications du Québec (1,1 million \$), du Conseil des arts du Canada (180 000 \$) et du Conseil des arts de Montréal (80 000 \$). Elle bénéficie également de l'aide financière d'organismes du sec-

teur privé, comme le groupe Astral, CFCF ou TVA international, qui financent certains projets précis pour une période de temps déterminée.

«Nous souhaitons obtenir un appui financier public qui soit substantiel et récurrent. La subvention du ministère de la Culture et des Communications n'a pas augmenté depuis neuf ans !», souligne M. Dugas. «Différentes avenues sont à explorer. Tout en encourageant le secteur privé à investir davantage dans le soutien à la Cinémathèque, le gouvernement pourrait inciter des organismes publics comme Hydro-Québec ou Loto-Québec à nous soutenir par la voie, notamment, de commandites. Et pourquoi ne pas déplacer une partie des profits de la Régie québécoise du cinéma - au-delà de 8 millions \$ par année - vers la Cinémathèque?»

Jusqu'à maintenant, les employés de la Cinémathèque ont fait leur part pour tenter de sauver l'institution, ajoute le conservateur. «Des mises à pied nous apparaissent une voie suicidaire car une réduction du personnel aurait signifié se débarrasser d'expertises essentielles au fonctionnement de la Cinémathèque. Alors, nous avons nous-mêmes proposé à la direction une baisse de salaire, ce qu'elle a acceptée.

Mobiliser le milieu

Pour le cinéaste et professeur Jean-Pierre Masse, le milieu québécois du cinéma doit se mobiliser d'une seule voix pour défendre une institution dont l'expertise concernant les cinémas canadien et québécois, ainsi que le cinéma d'animation, est universellement reconnue. «Le rôle de conservation de la Cinémathèque est extrêmement précieux quand on connaît le nombre effarant de films qui sont disparus de la circulation ou dont les copies sont aujourd'hui introuvables. Il n'y a qu'à la Cinémathèque où l'on peut voir les films des grands documentaristes, les premières œuvres des films de Fellini. Quant à son centre de documentation, que plusieurs de mes étudiants fréquentent, il est absolument unique et fourmille de trésors. Enfin, c'est un lieu d'animation et de rencontres inestimable. Je me souviens lorsque j'étais étudiant en cinéma à Paris, au début des années 60, j'assistais régulièrement aux



Photo : Nathalie St-Pierre

La Cinémathèque québécoise, voisine de l'UQAM.

Un lieu de mémoire

Fondée en 1963, la Cinémathèque québécoise est à la fois un musée et un lieu d'archives, vouée à la conservation et à la diffusion non seulement du cinéma mais aussi de la télévision et de la vidéo. Dans les faits, elle remplit un triple mandat :

- **Conserver** : le mandat premier de la Cinémathèque est de conserver les films et les archives télévisuelles. Ses collections comptent plus de 35 000 titres sur pellicules, quelque 15 000 heures sur ruban magnéto-scopique (télévision ou vidéo), 600 000 photos, 28 000 affiches, ainsi que des objets, des éléments de décor et des costumes;
- **Documenter** : la Cinémathèque s'est aussi donné comme mandat d'acquiescer à peu près tout ce qui se publie de par le monde sur le cinéma, la télévision et la vidéo. On peut y consulter 15 000 scénarios et documents de production, 3 000 titres de revues et des milliers de dossiers sur les sujets les plus variés;
- **Diffuser** : par ses séances de projections publiques, la Cinémathèque vise à rendre accessible à un public large et diversifié le patrimoine cinématographique et télévisuel national et international dans toute sa pluralité. À travers des rétrospectives, des cycles et des thèmes, elle témoigne du passé et du présent du cinéma et de la télévision.

projections de la Cinémathèque française. C'est grâce à elles si j'ai découvert le cinéma japonais et les œuvres de tant d'autres cinéastes.»

La Cinémathèque québécoise n'a absolument pas l'intention de mettre la clé dans la porte, affirme Dominique Dugas. «Nous nous sommes donné un an pour trouver un mode de financement adéquat. D'ici là, même si les séances de projection sont suspendues durant l'été, certaines activités publiques seront maintenues comme l'exposition consacrée dès le 15 avril au Québécois Raoul Barré, un pionnier du cinéma d'animation et de la bande dessinée. Enfin, du 6 avril au 1^{er} mai, nous présenterons un cycle Jean Cocteau constitué d'une rétrospective de ses films et de produc-

tions de cinéastes inspirées de son œuvre.»

Il existe plusieurs cinémathèques au Canada et ailleurs dans le monde, rappelle Dominique Dugas, mais la Cinémathèque québécoise, soutient-il, se démarque par sa capacité à établir un équilibre entre diffusion et conservation. «L'autre jour, nous présentions un film du grand documentariste Chris Marker. Dans la salle se trouvaient Louis Bélanger, Denis Villeneuve et Jeanne Crépeau qui comptent parmi nos meilleurs jeunes réalisateurs. De cette façon, la Cinémathèque joue un rôle d'éducation et exerce un impact sur la création en nourrissant nos propres cinéastes.» ●